

Image not found or type unknown



Depart en retraite gardienne

Par **nicotouv**, le **24/12/2013** à **15:14**

Bonjour,rrnNotre Gardienne a demandé à prendre sa retraite au 31/12/13 et souhaite le temps de percevoir ses indemnités retraite et de trouver un logement, continuer à travailler temporairement et rester dans la loge.rnEst il possible de lui faire un contrat à durée déterminer le temps pour la co propriété de trouver une solution de remplacement.??rnMerci pour votre éclairage, c'est assez urgent car notre syndic ne semble pas tres compétent en la matière...